

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE - ACTIVITES PEDAGOGIQUES - AUPRES DE PARTICULIERS

### 1. Généralités

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute commande d'une ou plusieurs activités pédagogiques auprès de particuliers (scolaires, groupes et entreprises rattachés au service commercial et séminaire) fournies par le Zoo de la Boissière du Doré, tels que décrits sur le site internet <https://www.zoo-boissiere.com/>.
- 1.2. Le client déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.
- 1.3. La réservation des activités implique l'acceptation expresse et sans réserve par le client de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes CGV. En conséquence, le client déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document.
- 1.4. Les informations figurant sur notre site internet peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison (prix, fermeture exceptionnelle, travaux, évolution de l'offre), qui sont, préalablement à la confirmation de la réservation, portées à la connaissance du client. Les présentes conditions sont susceptibles d'être modifiées en cas de promotion exceptionnelle ou sur certaines périodes de l'année, auquel cas des conditions spécifiques seront précisées sur une documentation spécialement éditée à cette occasion.
- 1.5. Le Zoo de la Boissière du Doré se réserve le droit en cas de nécessités liées au bien-être des animaux de modifier le contenu de l'animation en cas d'intervention vétérinaire ou tout autre imprévu sur le secteur animalier (naissance, mise en contact, transfert, soins...). En complément de cette politique interne, le Zoo de la Boissière du Doré est membre de l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFDPZ). En 2020, l'afdpz a publié un nouveau code d'éthique à l'attention de tous ses membres. Les zoos membres ont pour obligation d'agir dans l'intérêt de la conservation de la vie sauvage, de la biodiversité et du bien-être animal au travers de sa communication et de ses actions. Pour des raisons vétérinaires ou événements occasionnels, les espèces rencontrées lors des activités peuvent varier. Dans la mesure du possible, si l'avis vétérinaire est communiqué avant le début de l'activité, les participants seront informés des changements.
- 1.6. Le participant est responsable de son matériel et de ses vêtements. Le parc zoologique décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol. Nous recommandons aux participants de prévoir une tenue adaptée aux activités extérieures.
- 1.7. Nos amis les animaux ne sont pas admis dans le parc à l'exception des chiens-guides. La réalisation des activités pédagogiques d'un participant accompagné d'un chien guide peut s'évaluer au cas par cas selon les espèces rencontrées, l'activité souhaitée et peut faire l'objet d'un programme adapté.

## 2. Conditions générales des activités pédagogiques

### 2.1 Conditions générales de vente liées à l'activité « Soigneur junior »

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations « **Soigneur junior** » fournies par le Zoo de la Boissière du Doré et telles que décrites dans les brochures et sur le site internet [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). La réservation de cette prestation implique l'acceptation expresse et complète des présentes conditions générales. Les informations figurant sur le site internet du Zoo de la Boissière du Doré peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison telles qu'indiquées dans le paragraphe 1.4 des présentes conditions.

#### • 2.1.1 Définition de la prestation « Soigneur junior »

Le forfait comprend l'entrée sur le parc pour le participant et l'accès à l'animation « **Soigneur Junior** » pendant une durée de 2h30 à 2h50 (session après-midi). Chaque enfant participant à l'activité « **Soigneur Junior** » a entre 9 et 14 ans.

L'offre inclut également : une casquette offerte au participant, une boisson et une pâtisserie (ticket « bon pour un goûter ») et un diplôme.

Nous accueillons jusqu'à 9 participants maximum par session d'activité « **Soigneur junior** ». Notre jauge est de 8 participants par date mais nous nous réservons le droit, à titre exceptionnel, en cas de participant d'une même famille d'accueillir un enfant supplémentaire pour éviter de séparer les participants sur deux dates différentes.

**-13h30-16h - Durée de 2h30 + goûter ultérieur :** Si le participant souhaite participer au spectacle des oiseaux de 16h15 (en saison de spectacle, selon les dates indiquées sur notre site internet et sur les panneaux d'affichages du parc), le médiateur donnera rendez-vous aux accompagnateurs à 15h50 à la restauration du parc afin que le public puisse rejoindre à partir de 16h, un peu à l'avance, l'aire de spectacle pour participer à celui-ci. À l'aide d'un coupon « goûter », le participant bénéficiera d'une boisson et d'une collation après le spectacle d'oiseaux.

**-13h30-16h15-20 - Durée de 2h50 + goûter avec présence d'un médiateur :** Si le participant ne souhaite pas participer au spectacle des oiseaux de 16h15 ou que ses accompagnateurs ne visitent pas le parc, celui prendra son goûter en présence d'un médiateur du parc jusqu'à 16h environ avant d'être raccompagné à l'accueil du parc pour 16h15/16h20.

La réservation d'une activité est valable un an à compter de la date d'achat. La réservation datée est obligatoire.

#### • 2.1.2 Formation de la réservation « Soigneur Junior »

- Réservation **en ligne** :

La réservation de la prestation peut être effectuée en ligne via notre partenaire QWEEKLE sur le site [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). Chaque réservation sera nominative et fera l'objet d'un numéro de réservation qui pourra être demandé le jour de la réservation à l'accueil du parc.

- o Choisissez l'activité Soigneur Junior.
- o Consultez les calendriers des disponibilités pour réserver votre créneau d'activité.
- o Indiquez lors de votre réservation :

-Le nombre de participant.e.s

-Cliquez sur commander pour renseigner les détails de la commande soit les mentions obligatoires indiquées d'un « \* » : Prénom, nom, Pays/Région, Numéro et nom de rue, Ville, Code postal, Téléphone, E-mail, Bon cadeau (souhait oui/non).

-Vous attestez en réservant que l'enfant participant à l'activité « **Soigneur Junior** » a entre 9 et 14 ans.

-La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.



-La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande. La décharge parentale, le relevé de commande et votre facture vous seront envoyés lors de la commande. Le Zoo de la Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée suite à la réception du règlement.

-Réservation **par mail** :

La réservation d'une activité peut se faire par mail en contactant le service pédagogique – à [pedago@zoo-boissiere.com](mailto:pedago@zoo-boissiere.com) ou à l'accueil du zoo, lieu-dit 2 La Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430) sur rendez-vous.

- o Suite à votre demande, un mail vous indiquant les modalités de réservation et de paiement vous sera transmis avec les pièces jointes : calendrier « **soigneur junior** » (disponibilités des dates), le bon de réservation, la décharge parentale et le RIB du Parc Zoologique de la Boissière du Doré.
- o Après avoir effectué votre choix de date et renseigné les documents de réservation (bon de réservation et décharge parentale), communiquez par mail votre date de prédilection.
- o Le service pédagogique vous indiquera si la date est toujours disponible. Vous recevrez alors : soit une possibilité de renouveler un choix (date sélectionnée complète) soit un mail de confirmation de pré-réservation (place réservée pour l'activité à la date indiquée).

-Vous attestez en réservant que l'enfant participant à l'activité « **Soigneur junior** » a entre 9 et 14 ans.

-La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.

-La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande. Votre bon de réservation et votre facture vous seront envoyées lors de la commande.

-Procédez à votre règlement par virement (via le RIB joint en indiquant votre nom et prénom dans le libellé), par chèque ou chèque ANCV papier (envoyé par courrier 2 La Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430)) ou par espèces/place (la réservation n'étant validée et confirmée qu'à réception du paiement, le règlement sur place en amont de l'activité doit être anticipé).

- Le Zoo de la Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée suite à la réception du règlement.

### • **2.1.3 Tarification « Soigneur Junior »**

L'activité « **Soigneur junior** » a une tarification de 110€ par enfant participant âgé de 9 à 14 ans.

La tarification est soumise à la règle du paragraphe 1.4 des conditions générales.

### • **2.1.4 Règlement « Soigneur junior »**

**Le règlement s'effectue par :**

-Virement bancaire : Effectuez le paiement directement depuis votre compte bancaire. Veuillez utiliser l'identifiant de votre commande comme référence du paiement. Votre commande ne sera pas validée tant que les fonds ne seront pas reçus. Merci d'effectuer ce virement sous 24h. Sans réception de votre règlement sous 15 jours, votre commande sera considérée comme abandonnée et la place préservée de l'activité libérée. Pour une commande en ligne, le RIB est indiqué sur la facture correspondante. Pour une commande par mail, le RIB est envoyé en pièce jointe du mail présentant les modalités de réservation.

-Paiement par chèque bancaire ou chèques vacances : Veuillez envoyer votre chèque sous 15 jours au Zoo de la Boissière du Doré – 2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Veuillez nous indiquer votre numéro de commande. Sans cela votre réservation sera annulée.

-Par espèces/place (la réservation n'étant validée et confirmée qu'à réception du paiement, le règlement sur place en amont de l'activité doit être anticipé).

-Par carte bancaire (en ligne sur le site [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com)).



- **2.1.5 Frais d'annulation de votre prestation « Soigneur junior »**

Pour toute prestation « **Soigneur junior** » annulée dans les 30 jours précédant la date de la prestation pour toute raison autre qu'une raison médicale, la totalité du montant de votre prestation restera acquise au Zoo de la Boissière du Doré. Un report de date est possible en cas de raisons médicales, uniquement sur présentation d'un certificat relatif. En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement. Au-delà de 30 jours, nous procéderons à un report en fonction des disponibilités restantes sur la saison en cours ou la saison suivante (1 an à compter de la date d'achat). En cas de refus du client ou d'aucune nouvelle programmation de date adéquate, la totalité du montant de la prestation reste acquise, aucun remboursement ne sera effectué par le parc.

- **2.1.6 Annulation par le Zoo de La Boissière du Doré de l'activité « Soigneur junior »**

En cas d'alerte météo « orange » ou événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté tels que des intempéries, tempête, orage, verglas, neige... la direction se réserve le droit d'annuler votre journée (même le jour de votre arrivée) pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre prestation à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. En cas d'impossibilité de report, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée (frais de transports, etc.)

- **2.1.7 Règlement intérieur**

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du parc.

- **2.1.8 Responsabilité et médical – activité « Soigneur junior »**

Comme toute activité physique et de plein air, malgré toutes les précautions prises, une blessure ou un accident peut malheureusement survenir. La participation à l'activité implique ce risque potentiel d'accidents et de blessures corporelles pouvant être sérieux et permanents.

Les participants sont donc pleinement conscients(es) et acceptent en connaissance de cause les risques encourus par cette activité de plein air. À ce titre, les participants renoncent expressément, par la présente, à toute instance et à toute action en justice pour des faits allant à l'encontre des dirigeants du Zoo de la Boissière du Doré. Pour tout participant mineur, son responsable légal doit renseigner une décharge parentale et déclarer avoir souscrit à une assurance responsabilité civile (en indiquant l'assureur et le numéro de contrat).

Les responsables légaux certifient que le participant est exempt de toutes maladies, allergies ou blessure (sous avis médical) et qu'il est en bonne forme physique pour participer à l'activité. Pour les participants en situation de handicap, l'activité peut faire l'objet d'une adaptation ou d'un accompagnateur participant supplémentaire. Les participants ne doivent pas être soumis à une contre-indication médicale pour la pratique d'activité physique en plein air. Le participant à l'activité est volontaire.

- **2.1.9 Réclamations pour l'activité « Soigneur junior »**

Toute réclamation relative à une activité doit être adressée par lettre recommandée avec A.R dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Zoo de la Boissière du Doré –2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation. La responsabilité du Zoo de La Boissière du Doré ne saurait être engagée au cas où le non-respect des obligations visées par les présentes trouverait son origine dans : un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait du client ou de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de l'activité et aux prestations fournies à cette occasion. Cas de force majeure : événement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations. C'est un événement indépendant de la volonté de cette personne ou organisme.

- **2.1.10 Litiges/Loi applicable – activité « Soigneur junior »**

La loi applicable est la loi française. Par convenance, les présentes peuvent être traduites en langue anglaise. Toutefois, en cas de litige, seul le texte français fait foi. En cas de litige, et faute d'accord amiable entre les parties, la juridiction à saisir sera celle territorialement compétente, le Tribunal d'instance de Nantes.



## 2.2 Conditions générales de vente liées à l'activité « Soigneur VIP »

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations « **Soigneur VIP** » fournies par le Zoo de la Boissière du Doré et telles que décrites dans les brochures et sur le site internet [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). La réservation de cette prestation implique l'acceptation expresse et complète des présentes conditions générales. Les informations figurant sur le site internet du Zoo de la Boissière du Doré peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison telles qu'indiquées dans le paragraphe 1.4 des présentes conditions.

La réservation d'une activité est valable un an à compter de la date d'achat. La réservation datée est obligatoire.

### • 2.2.1 Définition de la prestation « Soigneur VIP »

Le forfait comprend l'entrée sur le parc (pour le participant) et l'accès à l'animation « **Soigneur VIP** » (horaires identiques à celles des soigneurs animaliers, indiquées par mail). Le détail de la programmation est indiqué dans un mail d'informations pratiques, le repas du midi pour le participant et d'une boisson l'après-midi lors du temps de visite « libre » à la restauration du parc. Nous accueillons deux participants maximum par session d'activité « Soigneur VIP ». L'activité est accessible à partir de 15 ans (décharge parentale obligatoire pour un participant mineur).

### • 2.2.2 Formation de la réservation « Soigneur VIP »

- Réservation **en ligne** :

La réservation de la prestation peut être effectuée en ligne via notre partenaire QWEEKLE sur le site [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). Chaque réservation sera nominative et fera l'objet d'un numéro de réservation qui sera à présenter le jour de la réservation à l'accueil du parc.

- o Choisissez l'activité « **Soigneur VIP** ».
- o Consultez les calendriers des disponibilités pour réserver votre créneau d'activité.
- o Indiquez lors de votre réservation :

-Le nombre de personnes

-Cliquez sur commander pour renseigner les détails de la commande soit les mentions obligatoires indiquées d'un « \* » : Prénom, nom, Pays/Région, Numéro et nom de rue, Ville, Code postal, Téléphone, E-mail, Bon cadeau (souhait oui/non).

-Vous attestez que le participant à l'activité « **Soigneur VIP** » a plus de 15 ans. Une décharge parentale sera obligatoirement renseignée pour un participant mineur.

-La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.

-La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande. La décharge parentale (si-nécessaire), le relevé de commande et votre facture vous seront envoyés lors de la commande. Le Zoo de la Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée suite à la réception du règlement.

-Réservation **par mail** :

La réservation d'une activité peut se faire par mail en contactant le service pédagogique – à [pedago@zoo-boissiere.com](mailto:pedago@zoo-boissiere.com) ou à l'accueil du zoo, 2 lieu-dit La Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430) sur rendez-vous.

- o Suite à votre demande, un mail vous indiquant les modalités de réservation et de paiement vous sera transmis avec les pièces jointes : calendrier « **Soigneur VIP** » (disponibilités des dates), le bon de réservation, la décharge parentale et le RIB du Parc Zoologique de la Boissière du Doré
- o Après avoir effectué votre choix de date et renseigné les documents de réservation (bon de réservation et décharge parentale), communiquez par mail votre date de prédilection.
- o Le service pédagogique vous indiquera si la date est toujours disponible (selon les délais entre les mails, les calendriers pouvant évoluer rapidement). Vous recevrez alors : soit une possibilité de renouveler votre choix (date sélectionnée complète) soit un mail de confirmation de pré-réservation (place réservée pour l'activité à la date indiquée).



-Vous attestez que le participant à l'activité « **Soigneur VIP** » a plus de 15 ans. Une décharge parentale sera obligatoirement renseignée pour un participant mineur.

-La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.

-La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande. Votre bon de réservation et votre facture vous seront envoyés lors de la commande.

-Procéder à votre règlement par virement (via le RIB joint en indiquant votre nom et prénom dans le libellé), par chèque ou chèque ANCV papier (envoyé par courrier au lieu-dit 2 La Chataigneraie, La Boissière du Doré (44430)) ou par espèces/place (la réservation n'étant validée et confirmée qu'à réception du paiement, le règlement sur place en amont de l'activité doit être anticipé).

- Le Zoo de la Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée suite à la réception du règlement.

- **2.2.3 Tarification « Soigneur VIP »**

L'activité « **Soigneur VIP** » a une tarification de 230€ par participant d'au moins 15 ans. La tarification est soumise à la règle du paragraphe 1.4 des conditions générales.

- **2.2.4 Règlement « Soigneur VIP »**

**Le règlement s'effectue par :**

-Virement bancaire : Effectuez le paiement directement depuis votre compte bancaire. Veuillez utiliser l'identifiant de votre commande comme référence du paiement. Votre commande ne sera pas validée tant que les fonds ne seront pas reçus. Merci d'effectuer ce virement sous 24h. Sans réception de votre règlement sous 15 jours, votre commande sera considérée comme abandonnée et la place préservée de l'activité libérée. Pour une commande en ligne, le RIB est indiqué sur la facture correspondante. Pour une commande par mail, le RIB est envoyé en pièce jointe du mail présentant les modalités de réservation.

-Paiement par chèque bancaire ou chèques vacances : Veuillez envoyer votre chèque sous 15 jours au Zoo de la Boissière du Doré – 2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Veuillez nous indiquer votre numéro de commande. Sans cela votre réservation sera annulée.

-Paiement par carte bancaire : en ligne sur le site [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com).

-Par espèces/place (la réservation n'étant validée et confirmée qu'à réception du paiement, le règlement sur place en amont de l'activité doit être anticipé).

- **2.2.5 Frais d'annulation de votre prestation « Soigneur VIP »**

Pour toute prestation « **Soigneur VIP** » annulée dans les 30 jours précédant la date de la prestation pour toute raison autre qu'une raison médicale, la totalité du montant de votre prestation restera acquise au Zoo de la Boissière du Doré. Avant ce délai, un report de date est possible en cas de raisons médicales, uniquement sur présentation d'un certificat relatif. En cas de refus du client ou d'aucune nouvelle programmation de date adéquate, la totalité du montant de la prestation reste acquise, aucun remboursement ne sera effectué par le parc.

- **2.2.6 Annulation par le Zoo de La Boissière du Doré de l'activité « Soigneur VIP »**

En cas d'alerte météo « orange » ou événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté tels que des intempéries, tempête, orage, verglas, neige... la direction se réserve le droit d'annuler votre journée (même le jour de votre arrivée) pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre prestation à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. En cas d'impossibilité de report, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée (frais de transports, etc.)

- **2.2.7 Règlement intérieur**

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du parc.



- **2.2.8 Responsabilité et médical – activité « Soigneur VIP »**

Comme toute activité physique et de plein air, malgré toutes les précautions prises, une blessure ou un accident peuvent malheureusement survenir. La participation à l'activité implique ce risque potentiel d'accidents et de blessures corporelles pouvant être sérieux et permanents.

Les participants et les responsables légaux sont donc pleinement conscients et acceptent en connaissance de cause les risques encourus par cette activité de plein air. À ce titre, les participants renoncent expressément, par la présente, à toute instance et à toute action en justice pour des faits à l'encontre des dirigeants du Zoo de la Boissière du Doré. Pour tout participant mineur, un responsable légal doit renseigner une décharge parentale et déclarer avoir souscrit à une assurance responsabilité civile (en indiquant l'assureur et le numéro de contrat).

Les responsables légaux et les participants majeurs certifient : que les participants sont exempts de toutes maladies, allergies ou blessure (sous avis médical) et qu'ils sont en bonne forme physique pour participer à toute l'activité. Les participants sont informés(es) qu'il est déconseillé aux femmes enceintes de participer à cette activité.

Les participants ne doivent pas être soumis à une contre-indication médicale pour la pratique d'activité physique en plein air. Le participant à l'activité est volontaire.

- **2.2.9 Réclamations pour l'activité « Soigneur VIP »**

Toute réclamation relative à une activité doit être adressée par lettre recommandée avec A.R dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Zoo de la Boissière du Doré –2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation. La responsabilité du Zoo de La Boissière du Doré ne saurait être engagée au cas où le non-respect des obligations visées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait du client ou de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de l'activité et aux prestations fournies à cette occasion. Cas de force majeure : événement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations. C'est un événement indépendant de la volonté de cette personne ou organisme.

- **2.2.10 Litiges/Loi applicable – activité « Soigneur VIP »**

La loi applicable est la loi française. Par convenance, les présentes peuvent être traduites en langue anglaise. Toutefois, en cas de litige, seul le texte français fait foi. En cas de litige, et faute d'accord amiable entre les parties, la juridiction à saisir sera celle territorialement compétente, le Tribunal d'instance de Nantes.

---

## 2.3 Conditions générales de vente liées à l'activité « **FAMILY VIP** »

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations « **Family VIP** » fournies par le Zoo de la Boissière du Doré et telles que décrites dans les brochures et sur le site internet [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). La réservation de cette prestation implique l'acceptation expresse et complète des présentes conditions générales. Les informations figurant sur le site internet du Zoo de la Boissière du Doré peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison telles qu'indiquées dans le paragraphe 1.4 des présentes conditions.

La réservation d'une activité est valable un an à compter de la date d'achat. La réservation datée est obligatoire.

### • 2.3.1 Définition de la prestation « **FAMILY VIP** »

Le forfait comprend l'entrée sur le parc (pour les participants) et l'accès à l'animation « **Family VIP** » de 8h15-12h30 et une collation lors de l'activité à la restauration du parc (boisson chaude et viennoiseries). Une réservation peut inclure de 2 à 6 participants, dès 6 ans, avec au moins un adulte participant.

### 2.3.2 Formation de la réservation « **FAMILY VIP** »

- Réservation **en ligne** :

La réservation de la prestation peut être effectuée en ligne via notre partenaire QWEEKLE sur le site [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). Chaque réservation sera nominative et fera l'objet d'un numéro de réservation qui sera à présenter le jour de la réservation à l'accueil du parc.

- o Choisissez l'activité « **Family VIP** ».
- o Consultez les calendriers des disponibilités pour réserver votre créneau d'activité.
- o Indiquez lors de votre réservation :

-Le nombre de personnes : pack duo et en supplément le nombre de personnes complémentaires à la réservation.

-Cliquez sur commander pour renseigner les détails de la commande soit les mentions obligatoires indiquées d'un « \* » : Prénom, nom, Pays/Région, Numéro et nom de rue, Ville, Code postal, Téléphone, E-mail, Bon cadeau (souhait oui/non).

-Vous atteste que les participants à l'activité « **Family VIP** » ont tous 6 ans au moins.

-La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.

-La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande. Votre bon de réservation et votre facture vous seront envoyés lors de la commande. Le Zoo de la Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée suite à la réception du règlement.

-Réservation **par mail** :

La réservation d'une activité peut se faire par mail en contactant le service pédagogique – à [pedago@zoo-boissiere.com](mailto:pedago@zoo-boissiere.com) ou à l'accueil du zoo, lieu-dit 2 La Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430) sur rendez-vous.

- o Suite à votre demande, un mail vous indiquant les modalités de réservation et de paiement vous sera transmis avec les pièces jointes : calendrier 2024 « **Family VIP** » (disponibilités des dates), le bon de réservation, la décharge parentale et le RIB du Parc Zoologique de la Boissière du Doré
- o Après avoir effectué votre choix de date et renseigné le document de réservation (bon de réservation), communiquez par mail votre date de prédilection.
- o Le service pédagogique vous indiquera si la date est toujours disponible (selon les délais entre les mails, les calendriers pouvant évoluer rapidement). Vous recevrez alors : soit une possibilité de renouveler votre choix (date sélectionnée complète) soit un mail de confirmation pré-réservation (place réservée pour l'activité à la date indiquée).

-Vous atteste en réservant que les participants à l'activité « **Family VIP** » ont tous au moins 6 ans. Une décharge parentale sera obligatoirement renseignée pour un participant mineur.



-La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.

-La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande. Votre bon de réservation et votre facture vous seront envoyés lors de la commande.

-Procédez à votre règlement par virement (via le RIB joint) en indiquant votre nom et prénom dans le libellé, par chèque ou chèque ANCV papier (envoyé par courrier au lieu-dit 2 La Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430)).

- Le Zoo de la Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée suite à la réception du règlement.

- **2.3.3 Tarification « FAMILY VIP »**

L'activité « **Family VIP** » a une tarification de 300€ pour deux participants minimum (pack duo – base minimale). Pour l'ajout de participants supplémentaires au « pack duo », le tarif par personne complémentaire est de 80€. La tarification est soumise à la règle du paragraphe 1.4 des conditions générales.

- **2.3.4 Règlement « FAMILY VIP »**

**Le règlement s'effectue par :**

-Virement bancaire : Effectuez le paiement directement depuis votre compte bancaire. Veuillez utiliser l'identifiant de votre commande comme référence du paiement. Votre commande ne sera pas validée tant que les fonds ne seront pas reçus. Merci d'effectuer ce virement sous 24h. Sans réception de votre règlement sous 15 jours, votre commande sera considérée comme abandonnée et la place préservée de l'activité libérée. Pour une commande en ligne, le RIB est indiqué sur la facture correspondance. Pour une commande par mail, le RIB est envoyé en pièce jointe du mail présentant les modalités de réservation.

-Paiement par chèque bancaire ou chèques vacances : Veuillez envoyer votre chèque sous 15 jours au Zoo de la Boissière du Doré –2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Veuillez nous indiquer votre numéro de commande. Sans cela votre réservation sera annulée.

-Par espèces/place (la réservation n'étant validée et confirmée qu'à réception du paiement, le règlement sur place en amont de l'activité doit être anticipé).

-Carte bancaire : uniquement en ligne sur le site [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com).

- **2.3.5 Frais d'annulation de votre prestation « FAMILY VIP »**

Pour toute prestation « **Family VIP** » annulée dans les 30 jours précédant la date de la prestation pour toute raison autre qu'une raison médicale, la totalité du montant de votre prestation restera acquise au Zoo de la Boissière du Doré. Un report de date est possible dans les 30 jours précédant l'activité en cas de raisons médicales, uniquement sur présentation d'un certificat relatif. Avant ce délai, nous procéderons à un report en fonction des disponibilités restantes sur la saison en cours ou la saison suivante. En cas de refus du client ou d'aucune nouvelle programmation de date adéquate, la totalité du montant de la prestation reste acquise, aucun remboursement ne sera effectué par le parc.

- **2.3.6 Annulation par le Zoo de La Boissière du Doré de l'activité « FAMILY VIP »**

En cas d'alerte météo « orange » ou événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté tels que des intempéries, tempête, orage, verglas, neige... la direction se réserve le droit d'annuler votre journée (même le jour de votre arrivée) pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre prestation à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. En cas d'impossibilité de report, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée (frais de transports, etc.)

- **2.3.7 Règlement intérieur**

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du parc.



- **2.3.8 Responsabilité et médical – activité « FAMILY VIP »**

Comme toute activité physique et de plein air, malgré toutes les précautions prises, une blessure ou un accident peuvent malheureusement survenir. La participation à l'activité implique ce risque potentiel d'accidents et de blessures corporelles pouvant être sérieux et permanents.

Les participants et les responsables légaux sont donc pleinement conscients et acceptent en connaissance de cause les risques encourus par cette activité de plein air. À ce titre, les participants renoncent expressément, par la présente, à toute instance et à toute action en justice pour des faits à l'encontre des dirigeants du Zoo de la Boissière du Doré. Pour tout participant mineur, un responsable légal doit renseigner une décharge parentale et déclarer avoir souscrit à une assurance responsabilité civile (en indiquant l'assureur et le numéro de contrat).

Les responsables légaux et les participants majeurs certifient : que les participants sont exempts de toutes maladies, allergies ou blessure (sous avis médical) et qu'ils sont en bonne forme physique pour participer à toute l'activité. Les participants sont informés(es) qu'il est déconseillé aux femmes enceintes de participer à cette activité.

Les participants ne doivent pas être soumis à une contre-indication médicale pour la pratique d'activité physique en plein air. Le participant à l'activité est volontaire.

- **2.3.9 Réclamations pour l'activité « FAMILY VIP »**

Toute réclamation relative à une activité doit être adressée par lettre recommandée avec A.R dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Zoo de la Boissière du Doré – 2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation. La responsabilité du Zoo de La Boissière du Doré ne saurait être engagée au cas où le non-respect des obligations visées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait du client ou de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de l'activité et aux prestations fournies à cette occasion. Cas de force majeure : événement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations. C'est un événement indépendant de la volonté de cette personne ou organisme.

- **2.3.10 Litiges/Loi applicable – activité « FAMILY VIP »**

La loi applicable est la loi française. Par convenance, les présentes peuvent être traduites en langue anglaise. Toutefois, en cas de litige, seul le texte français fait foi. En cas de litige, et faute d'accord amiable entre les parties, la juridiction à saisir sera celle territorialement compétente, le Tribunal d'instance de Nantes.

---

## 2.4 Conditions générales de vente liées au « COLO AU ZOO »

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations « **Colo au zoo** » fournies par le Zoo de la Boissière du Doré et telles que décrites dans les brochures et sur le site internet [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). La réservation de cette prestation implique l'acceptation expresse et complète des présentes conditions générales. Les informations figurant sur le site internet du Zoo de la Boissière du Doré peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison telles qu'indiquées dans le paragraphe 1.4 des présentes conditions.

La réservation d'une activité est valable un an à compter de la date d'achat. La réservation est obligatoire.

### • 2.4.1 Définition de la prestation « COLO AU ZOO »

Le forfait comprend l'entrée sur le parc sur la semaine (pour le participant) et l'accès à l'animation « **Colo au zoo** », une casquette offerte aux participants, autres cadeaux souvenirs et les collations comme décrits dans la programmation des séjours sur le site [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). Nous accueillons de 5 à 10 participants par séjour. Les participants sont âgés de 10 à 15 ans.

### • 2.4.2 Formation de la réservation « COLO AU ZOO »

- Réservation **en ligne** :

La réservation de la prestation peut être effectuée en ligne via notre partenaire QWEEKLE sur le site [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). Chaque réservation sera nominative et fera l'objet d'un numéro de réservation qui sera à présenter le jour de la réservation à l'accueil du parc.

- o Choisissez l'activité « **Colo au zoo** ».
- o Consultez les calendriers des disponibilités pour réserver le séjour souhaité dans le menu déroulant.
- o Indiquez lors de votre réservation :

-Le nombre de participants.

-Cliquez sur commander pour renseigner les détails de la commande soit les mentions obligatoires indiquées d'un « \* » : Prénom, Nom, Pays/Région, Numéro et nom de rue, Ville, Code postal, Téléphone, E-mail, Bon cadeau (souhait oui/non).

-Vous attestez que les participants à l'activité « **Colo au zoo** » ont entre 10 et 15 ans.

-La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.

-La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande. Votre bon de réservation et votre facture vous seront envoyés lors de la commande. Le Zoo de la Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée suite à la réception du règlement.

-Réservation **par mail** :

La réservation d'une activité peut se faire par mail en contactant le service pédagogique – à [pedago@zoo-boissiere.com](mailto:pedago@zoo-boissiere.com) ou à l'accueil du zoo, lieu-dit 2 La Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430) sur rendez-vous.

- o Suite à votre demande, un mail vous indiquant les modalités de réservation et de paiement vous sera transmis avec les pièces jointes : plaquette « **Colo au zoo** », le bon de réservation, la décharge parentale et le RIB du Parc Zoologique de la Boissière du Doré
- o Après avoir effectué votre choix de séjour et renseigné le document de réservation (bon de réservation), communiquez par mail votre séjour de prédilection.
- o Le service pédagogique vous indiquera si le séjour est toujours disponible (selon les délais entre les mails, les calendriers pouvant évoluer rapidement). Vous recevrez alors : soit une possibilité de renouveler votre choix (séjour sélectionné complet) soit un mail de confirmation pré-réservation (place pré-réservée pour l'activité au séjour souhaité).



-La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.

-La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande. Votre bon de réservation et votre facture vous seront envoyés lors de la commande.

-Procédez à votre règlement par virement (via le RIB joint) en indiquant votre nom et prénom dans le libellé, par chèque ou chèque ANCV papier (envoyé par courrier au lieu-dit 2 La Chataigneraie, La Boissière du Doré (44430)).

-Par espèces/place (la réservation n'étant validée et confirmée qu'à réception du paiement, le règlement sur place en amont de l'activité doit être anticipé).

- Le Zoo de la Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée suite à la réception du règlement.

-Le renseignement de la décharge parentale est obligatoire pour chaque participant, en amont de l'activité.

- **2.4.3 Tarification « COLO AU ZOO »**

L'activité « **Colo au zoo** » a une tarification de 350€/ participant. La tarification est soumise à la règle du paragraphe 1.4 des conditions générales.

- **2.4.4 Règlement « COLO AU ZOO »**

**Le règlement s'effectue par :**

-Virement bancaire : Effectuez le paiement directement depuis votre compte bancaire. Veuillez utiliser l'identifiant de votre commande comme référence du paiement. Votre commande ne sera pas validée tant que les fonds ne seront pas reçus. Nous recommandons d'effectuer ce virement sous 24h. Sans réception du règlement sous 15 jours, votre commande sera considérée comme abandonnée et la place préservée de l'activité libérée. Pour une commande en ligne, le RIB est indiqué sur la facture correspondante. Pour une commande par mail, le RIB est envoyé en pièce jointe du mail présentant les modalités de réservation.

-Paiement par chèque bancaire ou chèques vacances : Veuillez envoyer votre chèque sous 15 jours au Zoo de la Boissière du Doré – 2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Veuillez nous indiquer votre numéro de commande. Sans cela votre réservation sera annulée.

-Par espèces/place (la réservation n'étant validée et confirmée qu'à réception du paiement, le règlement sur place en amont de l'activité doit être anticipé).

-Paiement par carte bancaire : en ligne sur le site [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com).

- **2.4.5 Frais d'annulation de votre prestation « COLO AU ZOO »**

Pour toute prestation « **Colo au zoo** » annulée dans les 30 jours précédant la date de la prestation pour toute raison autre qu'une raison médicale, la totalité du montant de votre prestation restera acquise au Zoo de la Boissière du Doré. Avant ce délai, un report de l'activité est possible en cas de raisons médicales, uniquement sur présentation d'un certificat relatif. En cas de refus du client ou d'aucune nouvelle programmation adéquate, la totalité du montant de la prestation reste acquise, aucun remboursement ne sera effectué par le parc.

- **2.4.6 Annulation par le Zoo de La Boissière du Doré de l'activité « COLO AU ZOO »**

En cas d'alerte météo « orange » ou événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté tels que des intempéries, tempête, orage, verglas, neige... la direction se réserve le droit d'annuler votre journée (même le jour de votre arrivée) pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre prestation à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. En cas d'impossibilité de report, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée (frais de transports, etc.)

Si le nombre de participants inscrits au séjour est inférieur à 5, le parc zoologique se réserve le droit d'annuler le séjour. Le parc prévendra dans ce cas les participants avant les 60 jours précédents la date du début de l'activité « colo au zoo » désignée. Il sera alors proposé aux participants d'intégrer un séjour à venir sur la saison en cours ou la saison suivante. En cas de refus du client le parc zoologique procédera au remboursement intégral de la prestation.



#### **2.4.7 Règlement intérieur**

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du parc.

- **2.4.8 Responsabilité et médical – activité « COLO AU ZOO »**

Comme toute activité physique et de plein air, malgré toutes les précautions prises, une blessure ou un accident peuvent malheureusement survenir. La participation à l'activité implique ce risque potentiel d'accidents et de blessures corporelles pouvant être sérieux et permanents.

Les responsables légaux sont donc pleinement conscients et acceptent en connaissance de cause les risques encourus par cette activité de plein air. À ce titre, les responsables légaux des participants renoncent expressément, par la présente, à toute instance et à toute action en justice pour des faits touchant à l'encontre des dirigeants du Zoo de la Boissière du Doré. Un responsable légal doit renseigner une décharge parentale et déclarer avoir souscrit à une assurance responsabilité civile (en indiquant l'assureur et le numéro de contrat).

Les responsables légaux certifient : que le participant est exempt de toutes maladies, allergies ou blessure (sous avis médical) et qu'il est en bonne forme physique pour participer à toute l'activité.

Le participant ne doit pas être soumis à une contre-indication médicale pour la pratique d'activité physique en plein air. Le participant à l'activité est volontaire.

- **2.4.9 Réclamations pour l'activité « COLO AU ZOO »**

Toute réclamation relative à une activité doit être adressée par lettre recommandée avec A.R dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Zoo de la Boissière du Doré – 2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation. La responsabilité du Zoo de La Boissière du Doré ne saurait être engagée au cas où le non-respect des obligations visées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait du client ou de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de l'activité et aux prestations fournies à cette occasion. Cas de force majeure : événement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations. C'est un événement indépendant de la volonté de cette personne ou organisme.

- **2.4.10 Litiges/Loi applicable – activité « COLO AU ZOO »**

La loi applicable est la loi française. Par convenance, les présentes peuvent être traduites en langue anglaise. Toutefois, en cas de litige, seul le texte français fait foi. En cas de litige, et faute d'accord amiable entre les parties, la juridiction à saisir sera celle territorialement compétente, le Tribunal d'instance de Nantes.

---

## 2.5 Conditions générales de vente liées à l'activité « INSTANT PRIVILEGE »

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations « **Instant privilège** » fournies par le Zoo de la Boissière du Doré et telles que décrites dans les brochures et sur le site internet [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). La réservation de cette prestation implique l'acceptation expresse et complète des présentes conditions générales. Les informations figurant sur le site internet du Zoo de la Boissière du Doré peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison telles qu'indiquées dans le paragraphe 1.4 des présentes conditions.

### • 2.5.1 Définition de la prestation « Instant privilège »

Le forfait comprend l'accès à l'animation « **Instant privilège** » pendant une durée de 1h. Cette prestation ne comprend pas l'entrée au parc. Celle-ci est proposée en saison en complément d'une visite ou d'un séjour en Africa Lodges ou en hors saison (entrée au parc encadrée et uniquement pour la durée de l'activité, parc fermé au grand public, accès sous conditions de réservation pour les participants « privilégiés » du parc).

Cette activité pédagogique permet de découvrir des espèces ciblées du parc, des coulisses et le fonctionnement général du parc. Le participant peut opter pour une ou plusieurs formules (formules cumulables en fonction des disponibilités restantes).

### • 2.5.2 Formation de la réservation « Instant privilège »

-Réservation **par mail** :

La réservation d'une activité s'effectue par mail en contactant le service pédagogique – à [pedago@zoo-boissiere.com](mailto:pedago@zoo-boissiere.com) ou à l'accueil du zoo, lieu-dit La 2 Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430). Il est recommandé de réserver cette activité au moins 72h à l'avance. Les réservations de dernière minute peuvent s'effectuer par téléphone ou à l'accueil du zoo en fonction des disponibilités restantes de la journée.

- Suite à votre demande, un mail vous indiquant les modalités de réservation et de paiement vous sera transmis avec les pièces jointes : le listing des formules, le bon de réservation et le RIB du Parc Zoologique de la Boissière du Doré (pour des réservations sous 15 jours, le paiement en caisse est privilégié).
- Après avoir effectué votre choix de date et renseigné les documents de réservation, communiquez par mail votre choix de date.
- Le service pédagogique vous indiquera les créneaux disponibles pour réaliser cette activité. Vous recevrez alors : soit une possibilité de renouveler votre choix (date sélectionnée complète) soit un mail de confirmation de pré-réservation (place réservée pour l'activité à la date indiquée).

-La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.

-La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande.

-Procédez à votre règlement par virement (via le RIB joint) en indiquant votre nom et prénom dans le libellé, par chèque ou chèque ANCV papier (envoyé par courrier au lieu-dit 2 La Chataigneraie, La Boissière du Doré (44430)).

-Pour une réservation sous quinzaine (date d'activité), il sera demandé de procéder au règlement en caisse, le jour de l'activité avant que celle-ci ne débute.

- Pour un règlement par virement ou voie postale, Le Zoo de la Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée suite à la réception du règlement.

### • 2.5.3 Tarification « Instant privilège »

L'activité « **Instant privilège** » a une tarification de 85€/ l'heure pour des clients séjournant lors de leur activité en Africa Lodge ou pour des clients réservant la formule « instant privilège HORS SAISON ». Le tarif est à 90€/l'heure pour des clients réservant cette activité en complément de leur visite au parc en période d'ouverture. Le tarif est à l'heure. Le nombre de participants (de 1 à 6) n'impacte pas la tarification. Nous ne mélangeons jamais les groupes. Ainsi nous considérons que 1 réservation = 1 groupe. Nous garantissons ainsi l'offre « privilégiée ».

La tarification est soumise à la règle du paragraphe 1.4 des conditions générales.



- **2.5.4 Règlement « Instant privilège »**

**Le règlement s'effectue par :**

-Virement bancaire : Effectuez le paiement directement depuis votre compte bancaire. Veuillez utiliser l'identifiant de votre commande comme référence du paiement. Votre commande ne sera pas validée tant que les fonds ne seront pas reçus. Merci d'effectuer ce virement sous 24h. Sans réception de votre règlement sous 15 jours, votre commande sera considérée comme abandonnée et la place préservée de l'activité libérée. Pour une commande par mail, le RIB est envoyé en pièce jointe du mail présentant les modalités de réservation.

-Paiement par chèque bancaire ou chèques vacances : Veuillez envoyer votre chèque sous 15 jours au Zoo de la Boissière du Doré – La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Veuillez nous indiquer votre numéro de commande. Sans cela votre réservation sera annulée.

-Paiement en caisse (uniquement pour les réservations sous quinzaine (date d'activité) par chèque, chèques vacances ANCV papier, espèces ou carte bancaire.

- **2.5.5 Frais d'annulation de votre prestation « Instant privilège »**

Pour toute prestation « Instant privilège » annulée dans les 15 jours précédant la date de la prestation pour toute raison autre qu'une raison médicale, la totalité du montant de votre prestation restera acquise au Zoo de la Boissière du Doré. Un report de l'activité est possible dans les 30 jours précédant l'activité en cas de raisons médicales, uniquement sur présentation d'un certificat relatif. Avant ce délai, nous procéderons à un report en fonction des disponibilités restantes sur la saison en cours ou la saison suivante (1 an à compter de la date d'achat). En cas de refus du client ou d'aucune nouvelle programmation de date adéquate, la totalité du montant de la prestation reste acquise, aucun remboursement ne sera effectué par le parc.

- **2.5.6 Annulation par le Zoo de La Boissière du Doré de l'activité « Instant privilège »**

En cas d'alerte météo « orange » ou événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté tels que des intempéries, tempête, orage, verglas, neige... la direction se réserve le droit d'annuler votre journée (même le jour de votre arrivée) pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre prestation à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. En cas d'impossibilité de report, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée (frais de transports, etc.)

- **2.5.7 Règlement intérieur**

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du parc.

- **2.5.8 Responsabilité et médical – activité « Instant privilège »**

Comme toute activité physique et de plein air, malgré toutes les précautions prises, une blessure ou un accident peuvent malheureusement survenir. La participation à l'activité implique ce risque potentiel d'accidents et de blessures corporelles pouvant être sérieux et permanents.

Les participants sont donc pleinement conscients(es) et acceptent en connaissance de cause les risques encourus par cette activité de plein air. À ce titre, les participants renoncent expressément, par la présente, à toute instance et à toute action en justice pour des faits à l'encontre des dirigeants du Zoo de la Boissière du Doré.

Pour les participants en situation de handicap, l'activité peut faire l'objet d'une adaptation ou d'un accompagnateur participant supplémentaire. Les participants ne doivent pas être soumis à une contre-indication médicale pour la pratique d'activité physique en plein air.

Les participants à l'activité sont volontaires et exempts de contre-indications médicale.

- **2.5.9 Réclamations pour l'activité « Instant privilège »**

Toute réclamation relative à une activité doit être adressée par lettre recommandée avec A.R dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Zoo de la Boissière du Doré – 2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation. La responsabilité du Zoo de La Boissière du Doré ne saurait être engagée au cas où le non-respect des obligations visées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait du client ou de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de l'activité et aux prestations fournies à cette occasion. Cas de force majeure : événement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations. C'est un événement indépendant de la volonté de cette personne ou organisme.



- **2.5.10 Litiges/Loi applicable – activité « Instant privilège »**

La loi applicable est la loi française. Par convenance, les présentes peuvent être traduites en langue anglaise. Toutefois, en cas de litige, seul le texte français fait foi. En cas de litige, et faute d'accord amiable entre les parties, la juridiction à saisir sera celle territorialement compétente, le Tribunal d'instance de Nantes.

---

## **2.6 Conditions générales de vente liées à l'activité « ANNIV AU ZOO »**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations « **ANNIV AU ZOO** » fournies par le Zoo de la Boissière du Doré et telles que décrites dans les brochures et sur le site internet [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). La réservation de cette prestation implique l'acceptation expresse et complète des présentes conditions générales. Les informations figurant sur le site internet du Zoo de la Boissière du Doré peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison telles qu'indiquées dans le paragraphe 1.4 des présentes conditions.

- **2.6.1 Définition de la prestation « anniv au zoo »**

L'activité de la prestation « **anniv au zoo** » dure 1h. Plusieurs formules d'activités sont au choix, telles que décrites dans les brochures et sur le site internet. Les différentes formules sont soumises à des nombres de participants maximum comme indiqués. Un participant adulte est obligatoire, au minimum.

Cette activité pédagogique permet de découvrir des espèces ciblées du parc, des coulisses et le fonctionnement général du parc. Le participant peut opter pour une ou plusieurs formules (1h cumulable en fonction des disponibilités restantes). La tarification sera inhérente au nombre de formules d'une heure réservées.

La prestation comprend également : une table décorée et réservée au niveau de la restauration du parc (avec 1 sachet de bonbons par participant), une casquette offerte pour le/la participant.e fêtant son anniversaire, une entrée gratuite pour le/la participant.e fêtant son anniversaire.

La prestation peut être complétée, aux frais du participant, sous réservation, d'un gâteau élaboré par un pâtissier partenaire (dans un délai de réservation de 7 jours antérieurs à l'activité).

L'entrée au parc pour les participants (hormis pour la personne fêtant son anniversaire) est à régler au tarif en vigueur.

- **2.6.2 Formation de la réservation « anniv au zoo »**

-Réservation **par mail** :

La réservation d'une activité s'effectue par mail en contactant le service pédagogique – à [pedago@zoo-boissiere.com](mailto:pedago@zoo-boissiere.com) ou à l'accueil du zoo, lieu-dit 2 La Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430). Il est recommandé de réserver cette activité au moins 72h à l'avance. Les réservations de dernière minute peuvent s'effectuer par téléphone ou à l'accueil du zoo en fonction des disponibilités restantes de la journée.

- Suite à votre demande, un mail vous indiquant les modalités de réservation et de paiement vous sera transmis avec les pièces jointes : le listing des formules, le bon de réservation et le RIB du Parc Zoologique de la Boissière du Doré. Pour des réservations sous 15 jours, le paiement en caisse est privilégié.
- Après avoir effectué votre choix de date et renseigné les documents de réservation, communiquez par mail votre date de prédilection.
- Le service pédagogique vous indiquera les créneaux disponibles pour réaliser cette activité. Vous recevrez alors : soit une possibilité de renouveler votre choix (date sélectionnée complète) soit un mail de confirmation de pré-réservation (place réservée pour l'activité à la date indiquée).

-La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.

-La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande.



-Procédez au règlement en caisse par carte, chèque, chèque papier ANCV ou espèces, le jour de l'activité avant que celle-ci ne débute en fonction du nombre de participants réels.

- **2.6.3 Tarification « anniv au zoo »**

-Entrée au zoo pour chaque participant (gratuit uniquement pour la personne fêtant son anniversaire) aux tarifs en vigueur.

-Activité d'une heure + formule anniversaire (table décorée, casquette et bonbons) : 90 €, plusieurs activités sont cumulables (+90€/activité cumulé).

-Offre gâteau pâtisier (selon tarif indiqué sur le bon de réservation).

La tarification est soumise à la règle du paragraphe 1.4 des conditions générales.

- **2.6.4 Règlement « anniv au zoo »**

**Le règlement s'effectue par** le jour de l'activité « anniv au zoo » en fonction des effectifs réels, en caisse : par carte, chèque, chèque papier ANCV ou espèces, le jour de l'activité avant que celle-ci ne débute en fonction du nombre de participants réels.

- **2.6.5 Frais d'annulation de votre prestation « anniv au zoo »**

Pour toute prestation « **anniv au zoo** » annulée dans les 15 jours précédant la date de la prestation pour toute raison autre qu'une raison médicale, la totalité du montant de votre prestation restera acquise au Zoo de la Boissière du Doré. Un report de l'activité est possible dans les 30 jours précédant l'activité en cas de raisons médicales, uniquement sur présentation d'un certificat relatif. Avant ce délai, nous procéderons à un report en fonction des disponibilités restantes sur la saison en cours ou la saison suivante (1 an à compter de la date d'achat). En cas de refus du client ou d'aucune nouvelle programmation de date adéquate, la totalité du montant de la prestation reste acquise, aucun remboursement ne sera effectué par le parc.

- **2.6.6 Annulation par le Zoo de La Boissière du Doré de l'activité « anniv au zoo »**

En cas d'alerte météo « orange » ou événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté tels que des intempéries, tempête, orage, verglas, neige... la direction se réserve le droit d'annuler votre journée (même le jour de votre arrivée) pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre prestation à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. En cas d'impossibilité de report, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée (frais de transports, etc.)

- **2.5.7 Règlement intérieur**

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du parc.

- **2.5.8 Responsabilité et médical – activité « anniv au zoo »**

Comme toute activité physique et de plein air, malgré toutes les précautions prises, une blessure ou un accident peuvent malheureusement survenir. La participation à l'activité implique ce risque potentiel d'accidents et de blessures corporelles pouvant être sérieux et permanents.

Les participants sont donc pleinement conscients(es) et acceptent en connaissance de cause les risques encourus par cette activité de plein air. À ce titre, les participants renoncent expressément, par la présente, à toute instance et à toute action en justice pour des faits touchant à l'encontre des dirigeants du Zoo de la Boissière du Doré.

Pour les participants en situation de handicap, l'activité peut faire l'objet d'une adaptation ou d'un accompagnateur participant supplémentaire. Les participants ne doivent pas être soumis à une contre-indication médicale pour la pratique d'activité physique en plein air.

Les participants à l'activité sont volontaires et exempts de contre-indications médicale.



- **2.5.9 Réclamations pour l'activité « anniv au zoo »**

Toute réclamation relative à une activité doit être adressée par lettre recommandée avec A.R dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Zoo de la Boissière du Doré –2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation. La responsabilité du Zoo de La Boissière du Doré ne saurait être engagée au cas où le non-respect des obligations visées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait du client ou de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de l'activité et aux prestations fournies à cette occasion. Cas de force majeure : événement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations. C'est un événement indépendant de la volonté de cette personne ou organisme.

- **2.5.10 Litiges/Loi applicable – activité « anniv au zoo »**

La loi applicable est la loi française. Par convenance, les présentes peuvent être traduites en langue anglaise. Toutefois, en cas de litige, seul le texte français fait foi. En cas de litige, et faute d'accord amiable entre les parties, la juridiction à saisir sera celle territorialement compétente, le Tribunal d'instance de Nantes.

---

## 2.7 Conditions générales de vente liées à l'activité « DISCOVERY DAY»

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations « **Discovery Day** » fournies par le Zoo de la Boissière du Doré et telles que décrites sur nos annonces (réseaux) et sur le site internet [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). La réservation de cette prestation implique l'acceptation expresse et complète des présentes conditions générales. Les informations figurant sur le site internet du Zoo de la Boissière du Doré peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison telles qu'indiquées dans le paragraphe 1.4 des présentes conditions.

### • 2.7.1 Définition de la prestation « Discovery Day »

L'activité « **Discovery Day** » a une durée, une tarification, un déroulé et un nombre de participants définis pour chaque session programmée. Chaque session est annoncée sur nos réseaux et fait l'objet d'une programmation adaptée à une thématique. Cette offre peut connaître des modalités de participations spécifiques (nombre et âge des participants notamment).

Cette activité pédagogique permet de découvrir des thématiques spécialisées autour d'un secteur, d'espèces et d'un métier du parc. Elle a pour vocation d'apporter un socle « d'approfondissement » des connaissances auprès d'un public plutôt initié (public détenant le pass annuel).

La condition d'entrée de cette activité est que chaque participant soit détenteur du pass annuel valide. Cela fait partie des activités proposées dans le cadre des « avantages pass ».

### • 2.7.2 Formation de la réservation « Discovery Day »

-Réservation **par mail** :

La réservation d'une activité s'effectue par mail en contactant le service pédagogique – à [pedago@zoo-boissiere.com](mailto:pedago@zoo-boissiere.com) ou à l'accueil du zoo, lieu-dit 2 La Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430) sur rendez-vous. Il est recommandé de réserver cette activité au moins 15 jours à l'avance. Les réservations de dernière minute (sous 72h) peuvent s'effectuer par téléphone ou à l'accueil du zoo en fonction des disponibilités restantes.

- o Suite à votre demande, un mail vous indiquant les modalités de réservation et de paiement vous sera transmis avec les pièces jointes : la programmation, le bon de réservation et le RIB du Parc Zoologique de la Boissière du Doré.

-La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.

-La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande.

- Renseignez le document de réservation et procédez à votre règlement par virement (via le RIB joint) en indiquant votre nom et prénom dans le libellé, par chèque ou chèque ANCV papier (envoyé par courrier au lieu-dit 2 La Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430)).

- Pour un règlement par virement ou voie postale, Le Zoo de la Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée suite à la réception du règlement.

### • 2.7.3 Tarification « Discovery Day »

La tarification est soumise à la règle du paragraphe 2.7.1 et 1.4 des conditions générales.

### • 2.7.4 Règlement « Discovery Day »

Le règlement est soumis à la procédure du paragraphe 2.7.2. Un mail de confirmation de paiement sera envoyé sous quelques jours à réception de celui-ci au participant pour confirmer sa bonne réservation.



- **2.7.5 Frais d'annulation de votre prestation « Discovery Day »**

Pour toute prestation « **Discovery Day** » annulée dans les 15 jours précédant la date de la prestation pour toute raison autre qu'une raison médicale, la totalité du montant de votre prestation restera acquise au Zoo de la Boissière du Doré. Un report de l'activité est possible dans les 30 jours précédant l'activité en cas de raisons médicales, uniquement sur présentation d'un certificat relatif. Avant ce délai, nous procéderons à un report en fonction des disponibilités restantes sur la saison en cours ou la saison suivante (1 an à compter de la date d'achat). En cas de refus du client ou d'aucune nouvelle programmation de date adéquate, la totalité du montant de la prestation reste acquise, aucun remboursement ne sera effectué par le parc.

- **2.7.6 Annulation par le Zoo de La Boissière du Doré de l'activité « Discovery Day »**

En cas d'alerte météo « orange » ou évènements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté tels que des intempéries, tempête, orage, verglas, neige... la direction se réserve le droit d'annuler votre journée (même le jour de votre arrivée) pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre prestation à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. En cas d'impossibilité de report, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée (frais de transports, etc.)

- **2.7.7 Règlement intérieur**

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du parc.

- **2.7.8 Responsabilité et médical – activité « Discovery Day »**

Comme toute activité physique et de plein air, malgré toutes les précautions prises, une blessure ou un accident peuvent malheureusement survenir. La participation à l'activité implique ce risque potentiel d'accidents et de blessures corporelles pouvant être sérieux et permanents.

Les participants sont donc pleinement conscients(es) et acceptent en connaissance de cause les risques encourus par cette activité de plein air. À ce titre, les participants renoncent expressément, par la présente, à toute instance et à toute action en justice pour des faits touchant à l'encontre des dirigeants du Zoo de la Boissière du Doré. Pour tout participant mineur, son responsable légal doit renseigner une décharge parentale et déclarer avoir souscrit à une assurance responsabilité civile (en indiquant l'assureur et le numéro de contrat).

Les responsables légaux certifient que le participant est exempt de toutes maladies, allergies ou blessure (sous avis médical) et qu'il est en bonne forme physique pour participer à l'activité. Pour les participants en situation de handicap, l'activité peut faire l'objet d'une adaptation ou d'un accompagnateur participant supplémentaire. Les participants ne doivent pas être soumis à une contre-indication médicale pour la pratique d'activité physique en plein air. Le participant à l'activité est volontaire.

- **2.7.9 Réclamations pour l'activité « Discovery Day »**

Toute réclamation relative à une activité doit être adressée par lettre recommandée avec A.R dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Zoo de la Boissière du Doré – 2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation. La responsabilité du Zoo de La Boissière du Doré ne saurait être engagée au cas où le non-respect des obligations visées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait du client ou de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de l'activité et aux prestations fournies à cette occasion. Cas de force majeure : évènement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations. C'est un évènement indépendant de la volonté de cette personne ou organisme.

- **2.7.10 Litiges/Loi applicable – activité « Discovery Day »**

La loi applicable est la loi française. Par convenance, les présentes peuvent être traduites en langue anglaise. Toutefois, en cas de litige, seul le texte français fait foi. En cas de litige, et faute d'accord amiable entre les parties, la juridiction à saisir sera celle territorialement compétente, le Tribunal d'instance de Nantes.

## 2.8 Conditions générales de vente liées à l'activité « RDV DES FAMILLES »

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations « **RDV des Familles** » fournies par le Zoo de la Boissière du Doré et telles que décrites sur nos brochures et sur le site internet [www.zoo-boissiere.com](http://www.zoo-boissiere.com). La réservation de cette prestation implique l'acceptation expresse et complète des présentes conditions générales. Les informations figurant sur le site internet du Zoo de la Boissière du Doré peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison telles qu'indiquées dans le paragraphe 1.4 des présentes conditions.

### • 2.8.1 Définition de la prestation « RDV des Familles »

L'activité « **RDV des Familles** » est un atelier d'une heure, dont les thématiques sont annoncées sur la programmation (brochures et site internet). L'objectif de cette prestation est de découvrir le zoo « autrement », s'éloignant des approches traditionnellement proposées, à travers une série d'ateliers spécifiques. Un accompagnateur adulte est obligatoire par famille avec enfant.

La condition d'entrée de cette activité est que chaque participant soit détenteur du pass annuel valide. Cela fait partie des activités proposées dans le cadre des « avantages pass ».

Deux tarifications sont proposées en fonction de la régularité des participants (Rdv de passage (ponctuel) ou Rdv à la carte (fidélité)).

### • 2.8.2 Formation de la réservation « RDV des Familles »

-Réservation **par mail** :

- La réservation d'une activité s'effectue par mail en contactant le service Pédagogique – à [pedago@zoo-boissiere.com](mailto:pedago@zoo-boissiere.com) ou à l'accueil du zoo, lieu-dit 2 La Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430). Il est recommandé de réserver cette activité au moins 15 jours à l'avance. Les réservations de dernière minute (sous 72h) peuvent s'effectuer par téléphone ou à l'accueil du zoo en fonction des disponibilités restantes.
- Suite à votre demande, un mail vous indiquant les modalités de réservation et de paiement vous sera transmis avec les pièces jointes : la programmation, le bon de réservation et le RIB du Parc Zoologique de la Boissière du Doré.
- La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achats ou d'autres conditions.
- La validation de la commande entraîne également l'acceptation de l'utilisation des données personnelles par les services du zoo pour le traitement de votre commande.
- Renseignez le document de réservation et procédez à votre règlement par virement (via le RIB joint) en indiquant votre nom et prénom dans le libellé, par chèque ou chèque ANCV papier (envoyé par courrier au lieu-dit La Chataigneraie, La Boissière du Doré (44430)).
- Pour un règlement par virement ou voie postale, Le Zoo de la Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée suite à la réception du règlement. Il est possible de régler en caisse en cas de réservation de dernière minute, avant le début de l'activité.

### • 2.8.3 Tarification « RDV des Familles »

-Rdv « de passage » (ponctuel) est au tarif de 16€ de l'heure par participant.

-Rdv « à la carte » (fidélité) dont le tarif/atelier est équivalent à 13€ de l'heure par participant. La carte de 12h est au tarif de 156€ au total.

La tarification est soumise à la règle du paragraphe 1.4 des conditions générales.

### • 2.8.4 Règlement « RDV des Familles »

Le règlement est soumis à la procédure du paragraphe 2.8.2. et 2.8.3.

Un mail de confirmation de paiement sera envoyé sous quelques jours à réception de celui-ci au participant pour confirmer sa bonne réservation.



- **2.8.5 Frais d'annulation de votre prestation « RDV des Familles »**

Pour toute prestation « **RDV des Familles** » annulée dans les 15 jours précédant la date de la prestation pour toute raison autre qu'une raison médicale, la totalité du montant de votre prestation restera acquise au Zoo de la Boissière du Doré. Un report de l'activité est possible dans les 30 jours précédant l'activité en cas de raisons médicales, uniquement sur présentation d'un certificat relatif. Avant ce délai, En cas de refus du client ou d'aucune nouvelle programmation de date adéquate, la totalité du montant de la prestation reste acquise, aucun remboursement ne sera effectué par le parc.

Si le participant.e ne se présente pas lors de l'activité, sans justification médicale, le parc ne procédera à aucun remboursement ou report.

- **2.8.6 Annulation par le Zoo de La Boissière du Doré de l'activité « RDV des Familles »**

En cas d'alerte météo « orange » ou événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté tels que des intempéries, tempête, orage, verglas, neige... la direction se réserve le droit d'annuler votre journée (même le jour de votre arrivée) pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre prestation à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. En cas d'impossibilité de report, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée (frais de transports, etc.)

- **2.8.7 Règlement intérieur**

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du parc.

- **2.8.8 Responsabilité et médical – activité « RDV des Familles »**

Comme toute activité physique et de plein air, malgré toutes les précautions prises, une blessure ou un accident peuvent malheureusement survenir. La participation à l'activité implique ce risque potentiel d'accidents et de blessures corporelles pouvant être sérieux et permanents.

Les participants sont donc pleinement conscients(es) et acceptent en connaissance de cause les risques encourus par cette activité de plein air. À ce titre, les participants renoncent expressément, par la présente, à toute instance et à toute action en justice pour des faits touchant à l'encontre des dirigeants du Zoo de la Boissière du Doré.

Les responsables légaux certifient que le participant est exempt de toutes maladies, allergies ou blessure (sous avis médical) et qu'il est en bonne forme physique pour participer à l'activité. Pour les participants en situation de handicap, l'activité peut faire l'objet d'une adaptation ou d'un accompagnateur participant supplémentaire. Les participants ne doivent pas être soumis à une contre-indication médicale pour la pratique d'activité physique en plein air. Le participant à l'activité est volontaire.

- **2.8.9 Réclamations pour l'activité « RDV des Familles »**

Toute réclamation relative à une activité doit être adressée par lettre recommandée avec A.R dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Zoo de la Boissière du Doré – 2 La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation. La responsabilité du Zoo de La Boissière du Doré ne saurait être engagée au cas où le non-respect des obligations visées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait du client ou de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de l'activité et aux prestations fournies à cette occasion. Cas de force majeure : événement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations. C'est un événement indépendant de la volonté de cette personne ou organisme.

- **2.8.10 Litiges/Loi applicable – activité « RDV des Familles »**

La loi applicable est la loi française. Par convenance, les présentes peuvent être traduites en langue anglaise. Toutefois, en cas de litige, seul le texte français fait foi. En cas de litige, et faute d'accord amiable entre les parties, la juridiction à saisir sera celle territorialement compétente, le Tribunal d'instance de Nantes.

### 3. Conditions spécifique de la vente en ligne

#### 3.1 Archivage/Preuve

Le Zoo de La Boissière du Doré archivera les bons de commande et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code Civil. Les registres informatisés seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenues entre les parties.

#### 3.2 Responsabilité

Le Zoo de La Boissière du Doré, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que par une obligation de moyens, sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau internet tel que perte de données, intrusion, virus, service, ou autres problèmes involontaires.

#### 3.3 Données à caractère personnel

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce droit peut être exercé en nous écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos noms, prénoms et adresse : Zoo de la Boissière du Doré – La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré.

### 4. Respect des consignes de sécurité durant les activités

Les consignes de sécurités indiquées sur le règlement intérieur doivent être obligatoirement respectées par les participants. Rappelons que toute réservation entraîne l'acceptation du règlement intérieur des visiteurs au parc. Si les participants dérogent aux consignes durant leur activité, le médiateur-animalier qui les accompagne a le droit d'interrompre l'immersion en coulisse pour des raisons de sécurité. Un responsable du parc en sera informé en fin d'activité. Le cas échéant, le parc ne procèdera à aucun remboursement suite à l'interruption ou l'adaptation du déroulé de l'activité pour dérogation des consignes de sécurité (tant des animaux, du personnel, que des participants).

Fait à La Boissière du Doré, le 20/03/2024

M. LAURENT Sébastien, directeur du Zoo La Boissière du Doré



Zoo de la Boissière du Doré  
La Châtaigneraie  
44430 La Boissière du Doré  
Tél. 02 40 33 70 32  
contact@zoo-boissiere.com  
Siret : 450 702 824 00019